EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL

Dépassement de seuil d'information et de recommandations

Communiqué du : **06/06/2025**

Statut de l'alerte **Terminée**
Bulletin n° DSI_2025_001_MTR_SO2

Observations :

Dans le secteur de Montravel, une augmentation des concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle a été mesurée durant la nuit du jeudi 05/06/2025 au vendredi 06/06/2025.

Le seuil d'information et de recommandations à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO_2 par m^3 d'air en moyenne sur une heure - [µg/m^3]) a été dépassé à 23h15 avec une valeur de 321.7 µg/m^3. Le dépasement s'est terminé à 00h30 avec une valeur à 264.7 µg/m^3.

Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, les vents forts étaient de secteurs ouest-sud-ouest à sud-ouest durant la nuit du 05-06/06/2025.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale accostée temporaire - usine SLN) vers le secteur de Montravel.

Zones concernées	Montravel - quartier situé à l'est de Doniambo
Polluant	**Dioxyde de soufre (SO_2)**
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	- 321.7 µg/m^3 (moyenne de 22h15 à 23h15)
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	- 264.7 µg/m^3 (moyenne de 23h30 à 00h30)
Nb de dépassement(s) règlementaire(s) (sur 1 h)	2
Maximum horaire (concentration - heure)	- 400 µg/m^3 (moyenne de 23h00 à 00h00)
Moyenne journalière	52.8 µg/m^3 le 05/06/2025

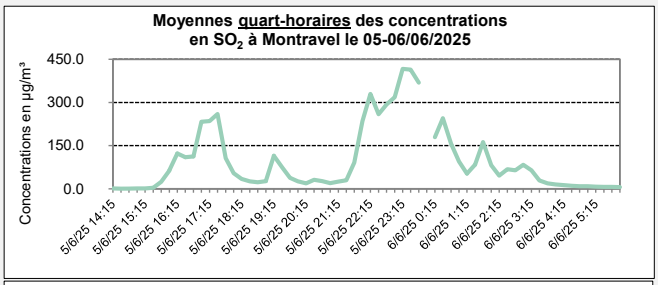

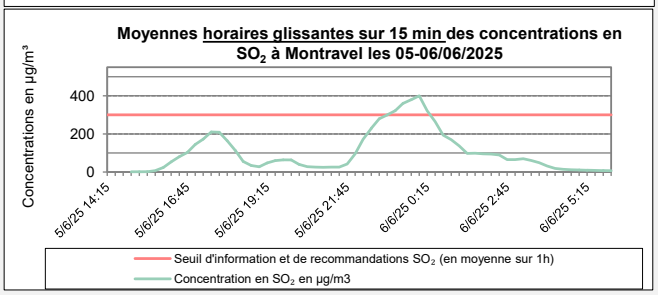

Le seuil d'information et recommandations pour le SO2 est de 300 µg/m3 en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.
Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires…) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO_2 en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls…) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.
A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.
Dans le Grand Sud, le dioxyde de soufre est uniquement d'origine industrielle au niveau de l'unité de production d'acide sulfurique, du tas de soufre et de la centrale thermique.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure

17 rue Charles Charbonneaux - 98800 NOUMÉA Tél. 28 27 54 contact@scalair.nc @scalair www.scalair.nc